



COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Jean-René LECHATREUX

DÉLIBÉRATION

CS 2021/11 Finances locales – Décisions budgétaires – Ébauche des orientations budgétaires 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 janvier 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail le 19 janvier 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et du couvre-feu à 18 heures, pour le bon fonctionnement politique et administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le président a proposé aux élus d'assister au comité syndical en présentiel ou en distanciel (via un lien zoom transmis par mail le 26 janvier 2021).

ÉLUS AYANT ASSISTÉ A LA RÉUNION EN PRÉSENTIEL

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE** (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Jean **MORIN** (*pouvoir de Marc LEFEVRE*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Apperville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

ÉLUS AYANT ASSISTÉ A LA RÉUNION EN DISTANCIEL

avec voix délibérative

Pour la Région

Caroline **AMIEL**, Jean-Manuel **COUSIN**, Claudie **LAUNOY**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**

Pour les conseillers départementaux

Jacques **COQUELIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Nicole **GODARD**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Françoise **PHILIPPE** (Catteville)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Hubert **LEFEVRE**, Robert **RETOUT**, Didier **VERGY**

Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Gabriel **DAUBE**, Marc **LEFEVRE**,

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

POUR LES MEMBRES ASSOCIÉS

Etaient présents en distanciel

Jean-Claude **LEGER** (CESER de Normandie), Astrid **GRANGER** (Chambre d'Agriculture du Calvados), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche)

Etaient excusés :

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Frédéric **CHAUVEL** (Agence de l'Eau Seine-Normandie), Edith **HARZIC** (Sous-préfecture de Coutances), Yves **GUEGUEN** (Centre des finances publiques de Saint-Lô), Thierry **RENAUD** (SCOT du pays de Coutances), François **BRIERE** (CAUE de la Manche), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR**, Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN**, Jean-Baptiste **WETTON**

Nombre de votants : 22 membres en présentiel + 3 pouvoirs + 18 membres en distanciel

Soit un quorum de 43 membres sur 58

CS 2021/11 Finances locales – Décisions budgétaires – Ébauche des orientations budgétaires 2021

Le Président, propose à l'assemblée,

Sur la base des tableaux présentés en séance, de présenter les points marquants des orientations budgétaires 2021 conformément à la M14 (affectation des dépenses par chapitre budgétaire) tout en conservant une approche pédagogique des actions proposées par projet.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au regard des informations connues à ce jour, le budget prévisionnel affiche une baisse significative (- 8 %) comparativement à l'année précédente. Ce budget regroupe celui du fonctionnement de la structure, des 2 Réserves nationales et de la boutique de la Maison du Parc.

En dépenses

La baisse prévisionnelle des dépenses sur l'année 2021 est significative sur 2 postes :

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général baisse significativement (- 25 %) du fait de l'effort de réduction des dépenses projetées en 2021. Cependant, des ajustements doivent encore être apportés lors de l'élaboration du Budget prévisionnel.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210126-CS2021-11-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Les autres charges courantes (subventions et participations) :

Le poste prévisionnel des autres charges courantes baisse de manière importante (- 29 %) en raison d'une réorientation de certaines dépenses du budget général vers le programme d'action 2021 pour une meilleure lisibilité de ce dernier.

En recettes

Les dotations statutaires bénéficient d'une légère augmentation par rapport à 2020 d'environ 50 000 € qui s'explique par l'augmentation des subventions statutaires de l'Etat relatives aux réserves, et notamment la RNN de Beauguillot.

Cette augmentation vient équilibrer la légère baisse des dotations spécifiques de près de 30 000 € due à la diminution du financement de la cellule NATURA 2000.

Les autres dotations baissent significativement par rapport à 2020, essentiellement en raison de la fin des CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DÉTAIL DES DÉPENSES	BP 2020	Réalisé au 24/11/2020	Proposé en 2021	DÉTAIL DES RECETTES	BP 2020	Proposé en 2021
Charges à caractère général	394 300,00	246 063,11	294 600,00	Dotations statutaires	1 431 574,00	1 481 500,00
Maison du Parc	358 700,00	222 838,07	250 500,00	Etat (dont Réserves Naturelles)	290 574,00	341 000,00
Réserve de Beauguillot	26 350,00	18 418,64	22 450,00	Région	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	9 250,00	4 806,40	21 650,00	CD50	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	1 740 600,00	1 538 393,68	1 805 487,00	CD14	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	1 740 600,00	1 538 393,68	1 805 487,00	Communes	82 000,00	82 000,00
Autres charges de gestion courante	218 470,00	86 913,92	64 150,00	Communautés de Communes et AGGLO	55 500,00	55 000,00
Indemnités des élus	34 500,00	25 774,63	33 500,00	Dotations spécifiques	363 989,00	335 700,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	3 000,00	1 605,86	2 000,00	Cellule ENS (financement CD50)	72 000,00	75 000,00
Maison du Parc	165 500,00	50 887,20	28 500,00	Cellule NATURA (financement Europe)	102 316,00	83 400,00
Réserve de Beauguillot	100,00	0,00	0,00	Cellule ZH (financement AESN)	97 000,00	94 400,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	15 370,00	8 646,23	150,00	Poste Bocage (financement CD50/EPCI/Leader)	38 000,00	35 900,00
Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	0,00	Poste élevage et ZH (financement AESN)	47 000,00	47 000,00
Maison du Parc	6 000,00	0,00	0,00	Poste Réserve Beauguillot (Feader)	7 673,00	0,00
				Autres dotations	363 526,00	95 660,00
				Certificats d'Economie d'Energie	202 896,00	0,00
				Interreg (financement Europe)	65 000,00	21 000,00
				Association Française des Arbres Champêtres	11 000,00	0,00
				Boutique	60 000,00	50 000,00
				Remboursement rémunérations personnel	15 000,00	15 000,00
				Loyers agricoles (ENS et Réserve Beauguillot)	8 430,00	8 460,00
				Autres participations (tickets restaurant)	1 200,00	1 200,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 359 370,00	1 871 370,71	2 164 237,00	TOTAL DES RECETTES	2 159 089,00	1 912 860,00

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement en 2021 correspondent :

- aux travaux importants et exceptionnels de rénovation et réhabilitation de la Maison du Parc pour un montant de 250 000 €.
- aux travaux d'aménagement pour l'accueil du public sur la RNN de Beauguillot pour un montant de 50 000 € (études et concertation).
- à l'achat d'un broyeur pour les deux Réserves d'un montant de 6 000 €.

L'ensemble de ces dépenses sera financé par l'excédent d'investissement du budget.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DÉTAIL DES DÉPENSES	BP 2020	Réalisé au 24/11/2020	Proposé en 2021	DÉTAIL DES RECETTES	BP 2020	Proposé en 2021
Immobilisations incorporelles	2 919,09	0,00	0,00	Excédent de fonctionnement	396 889,98	306 000,00
Logiciels et licences	2 919,09	0,00	0,00			
Immobilisations corporelles	113 970,89	10 227,64	6 000,00			
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	17 250,00	0,00	0,00			
Constructions sur sol d'autrui	6 302,04	0,00	0,00			
Autres installations, matériels, outillages techniques	10 000,00	0,00	6 000,00			
Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00			
Mobilier	40 418,85	10 227,64	0,00			
Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00			
Immobilisations en cours	280 000,00	2 400,00	300 000,00			
Constructions	280 000,00	2 400,00	300 000,00			
TOTAL DES DÉPENSES	396 889,98	12 627,64	306 000,00	TOTAL DES RECETTES	396 889,98	306 000,00

SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS :

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2021 s'établit à 1 001 874 €, en augmentation (+ 19 %) comparativement à 2020, en raison d'une réorientation de certaines dépenses du budget général vers le programme d'actions 2021 pour une meilleur lisibilité de ce dernier.

L'année 2021 marque la signature d'un nouveau programme triennal avec la Région pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il assure une continuité avec les projets menés en 2020 et il est axé prioritairement sur des actions concernant :

- la connaissance, la gestion et la préservation des ressources,
- l'attractivité durable du territoire,
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- la sensibilisation et la responsabilisation de tous les publics du territoire,
- l'accompagnement, l'anticipation et l'adaptation pour un territoire sobre et résilient,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

En recettes :

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat de Parc pour la période 2021-2023, soit 292 564 € en 2021 (en intégrant les crédits spécifiques) et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, INTERREG, Leader...

Il est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 121 119 €.

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé aux membres du Comité syndical de prendre sur l'excédent de fonctionnement.

Une présentation détaillée des orientations prioritaires du Parc par grande thématique sera faite aux élus lors du vote du budget primitif 2021 et du programme d'actions lors du comité syndical du 23 mars 2021.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Les grands dossiers de l'année sont les suivants :

- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : refonte des statuts, révision du protocole de temps de travail, mise en œuvre du RIFSEEP, programmation pluriannuelle de la gestion de la masse salariale, mise en œuvre d'une politique d'achat centralisée, lancement de marchés publics, révision et sécurisation de la politique de conventionnement et subventionnement, refonte de la présentation budgétaire interne à la structure, réalisation de l'inventaire et mise en place d'une procédure de gestion des stocks et du patrimoine...
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), projet pluriannuel d'aménagement et d'ouverture au public de la réserve naturelle nationale de Beauguillot (avec en 2021 la programmation de la première tranche de travaux...)
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : programme de travaux pour la Maison du Parc, développement de l'écotourisme
- **Agir sur les paysages et l'urbanisme durable** : participation à l'élaboration et suivi des PLUi, étude sur les impacts visuels des parcs éoliens...
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, programme « Bère et Mougi », poursuite du programme « Terre »
- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : poursuite de la révision politique, grand évènement de mobilisation de la population, évolution des rendez-vous du Parc...
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : appel à projets « Ma commune en transition », étude sur les fonctions de stockage carbone, poursuite de la démarche « Notre littoral pour demain », réduction d'impact et d'empreinte du Parc « Vers un Parc exemplaire »...
- **Lancement de la démarche de révision de la charte du Parc** : nouveau projet de territoire permettant la labellisation « Parc naturel régional »
- **Les 30 ans du Parc naturel régional**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2021.

adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 février 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin